



Les Verts Commission Mer et Littoral

Yport Haute Normandie, le 2 avril 2005

Compte-rendu de la réunion du 2 avril 2005

Membres présents de la commission mer : Jean-Paul Declercq, Martine Rouzaud, Gilles Euzenat, Edwige Fadeieff, Michèle Pendelièvre, Françoise-Edmonde Morin

Excusés : C. Marquès, D. Mathieu-Verité, C. Boudigou, C. Beaujard, J. Moriceau, PG Fleury, C. Sandel, A. Hausser

Groupe mer-littoral régional : G. Blavette, F. Weiz, Michel Meynier

Ordre du jour :

- 1) Transport maritime : RIF, autoroutes de la mer, lieux refuge
- 2) Pêche : campagne anti-pélagique de Greenpeace, perches du Nil - relations nord sud, observatoire des marins
- 3) Programme de travail des verts
- 4) Fonctionnement de la commission
- 5) Littoral : apports particuliers des militants du groupe mer-littoral normand
- 6) Politique européenne de la mer
- 7) Eoliennes en mer

1) transport maritime

Le RIF (registre international français) voté à l'Assemblée Nationale le 23 mars 2005, est en 2^{ème} lecture au Sénat après amendements le 14 avril.

Le droit d'association, le droit de grève, l'application du code maritime y sont reconnus pour les marins français. " Le RIF équivaut à la directive Bokelstein " avec 35% d'Européens à bord quand le navire est construit avec l'aide de l'Etat; 25% seulement quand il n'y a pas d'aide de l'Etat ! C'est la " fiche d'effectifs " qui compte : Ce document officiel, visé par l'administration de l'Etat du Pavillon, indique en principe l'effectif nécessaire à la bonne marche du navire. Mais en fait l'effectif proposé par l'Armateur Français pour le visa de l'Administrateur des Affaires Maritimes ne comprend pas l'ensemble des marins réellement embarqués dans les conditions normales d'exploitation.

⇒ Demande des Verts : La législation française doit être modifiée pour qu'en cas d'événement de mer l'Etat du pavillon (Malte dans le cas d'un Erika, l'Etat français dans le cas d'une catastrophe concernant un navire sous RIF) soit mis en cause pour assumer les conséquences d'un sous-effectif qu'il a cautionné par son visa.

⇒ **OBJECTIF** : suppression de cette loi dans les 6 premiers mois de la prochaine législature, et remplacement par une loi destinée à développer un transport maritime européen liant des objectifs de sécurité et de justice sociale.

Directive “ services portuaires ” :

Un projet de directive ouvrant les services portuaires à la concurrence, en permettant aux armateurs d'utiliser leur personnel pour charger et décharger leurs navires. Ceci alors qu'un premier projet avec les mêmes objectifs a été repoussé après avoir franchi toutes les étapes du débat législatif européen.

⇒ **OBJECTIF** : inscription dans une loi d'un article précisant que les opérations portuaires ne pourront être effectuées que par du personnel qualifié, travaillant dans des conditions d'horaires de travail et de repos permettant d'assurer la sécurité du port, des navires en escale dans ces ports, de toutes les personnes travaillant dans l'enceinte portuaire, y compris les marins, ainsi que la préservation de l'environnement fluvial, marin, et des espaces proches du port.

Les autoroutes de la mer :

Pour absorber l'augmentation du trafic routier, le sénateur De Richemont a proposé les “ autoroutes de la mer ” (voir compte-rendu de la commission du 15 janvier 2005 pour la façade atlantique, situation qui n'a pas évolué depuis).

Le marché démontre que ce projet intéresse les entreprises et groupes privés en circuit court. Il vient de se mettre en Méditerranée, entre Toulon et Civitavecchia (sud de Rome). L'option maritime est la plus compétitive, raccourcissant le trajet et faisant l'économie de 2 tunnels routiers onéreux pour les camions. Une entreprise française et une entreprise italienne ont créé une filiale commune pour assurer ce service. L'Etat Italien et l'Etat français ont accordé des subventions, et l'armateur a demandé une aide de l'Europe dans le cadre du projet “ Marco Polo ”. L'armateur a bien sûr choisi un équipage italien, moins coûteux en charges sociales qu'un équipage français !

Les lieux refuge :

Selon Michèle Pendelièvre, Douarnenez émerge comme lieu refuge. L'impact se ressent à travers la chute des prix de l'immobilier bien avant que la décision soit officielle. Refus des usagers de la baie (plaisance, pêche, habitants).

La France ne désigne pas ses lieux refuges et Les verts demandent de mesurer les conséquences : quel soutien à la population en cas de catastrophe ? Quels équipements prévus ? Quelles indemnités ?

Nous risquons de nous retrouver avec des pénalités infligées par l'Europe.

(Voir motion du CNIR).

2) Pêche :

Campagne anti-pélagique industrielle de Greenpeace par rapport à la protection des dauphins :

La position du Comité National des Pêches consiste à arrêter la pêche pélagique pendant la période de reproduction du bar (et chinchard en même temps). Les pélagiques n'iront plus que sur les poissons dits “ bleus ”. Il demeure le problème des dauphins qui sont systématiquement attirés vers ces immenses réservoirs de nourriture que représentent les filets. En Europe, les Irlandais pêchent toujours avec des filets maillants dérivants.

⇒ Proposer des filets sélectifs qui fonctionnent et ne pas exporter les dégâts sur des zones et des espèces fragiles. Il suffirait d'appliquer ces mesures à la totalité de la pêche industrielle.

⇒ Nous devons nous servir des campagnes de Greenpeace pour les amener à aller plus loin, avec les idées des Verts sur la pêche. Il faut prendre contact avec eux pour leur communiquer nos positions.

Perches du Nil , relations nord-sud en matière de pêche : (voir film documentaire “ le cauchemar de Darwin).

- ⇒ Nous demandons de cibler les importations non éthiques et souhaitons engager une campagne de boycott de ces filets de poissons, importés en totalité, qui ne laissent que les arrêtes à la population locale en rompant l'équilibre écologique du lac Victoria et encourageant d'importants trafics d'armes. Au moins les populations pourraient le manger tant qu'il en reste, mais ne règle pas le problème environnemental du lac Victoria causé par ce carnassier.
- ⇒ Cibler les grands armateurs internationaux et rejoindre un groupe de pression (CAP) sur la pêche équitable et travailler avec eux.
- ⇒ Quelle politique de pêche pour la France et l'Europe ? Pointer la question alimentaire dans le pillage international et engager des actions.

Se pose également le problème des **algues génétiquement modifiées** (dans un but alimentaire) en Chine : mises dans le milieu naturel, elles risquent de se disséminer dans le monde entier par les coques des navires et les eaux de ballast (voir site : www.ices.com).

Observatoire droit des marins :

Jean-Paul a participé à un colloque sur la prévention des risques professionnels à la pêche. Trois membres de la commission disposent du dossier (Jean-Paul Declercq, Michèle Pendelièvre, Françoise Edmonde Morin).

- ⇒ En attente de retour de synthèse de ce volume, avec si possible la liste des positions à soutenir par les Verts.

3) Programme de travail des verts :

9 chantiers sont pilotés par 9 groupes de travail pour les prochaines échéances électorales : relations nord-sud ; transport et énergie ; agriculture ; protection de la nature ; systèmes de santé ; économie social ; culture recherche éducation ; démocratie libertés publiques citoyenneté institutions ; aménagement du territoire urbanisme logement.

- ⇒ La commission mer-littoral est invitée à participer à 2 groupes uniquement. Nous demandons au CE où se trouve la pêche (avec l'agriculture ?), le transport maritime ? Il n'est pas prévu de membres de la commission mer dans tous ces groupes de travail.

Nous désignons comme représentants la commission :

Protection de la nature : titulaire Jean-Paul DECLERCQ, suppléante Edwige FADEIEFF

Aménagement du territoire : titulaire Martine ROUZAUD, suppléante à désigner

Si la pêche est rattachée à l'agriculture : titulaire Michèle PENDELIEVRE, suppléante E. FADEIEFF

- ⇒ Nous devons impérativement faire des fiches pour donner nos positions sur les thématiques qui nous sont propres, et à tous les groupes de travail. (exemple : pêche et relations nord-sud)

4) Fonctionnement de la commission et communication :

Nos réflexions thématiques doivent pouvoir être lues par l'ensemble des Verts sur le site National. Edwige FADEIEFF nous fera une proposition de structuration du site internet lors des journées d'été. Nous ne sommes pas pour retenir la gestion, souvent lourde, d'une liste de discussion et préférons les échanges sur des sujets précis avec le niveau 1 (adhérents) ou bien les groupes de travail constitués. La mise en place d'un site permettra à tous d'avoir le même niveau d'information.

5) Littoral : apport particulier des militants du groupe mer-littoral normand :

Exposé de Michel Meynier sur la guerre des casinos :

A Fécamp le casino municipal a été cédé pour 1€ symbolique (groupe Emeraude filiale du Crédit Lyonnais au Luxembourg).

Une association s'est opposée à la cession gratuite du sol municipal et du site d'un hôtel de 100 chambres avec la suppression d'un camping. Un recours devant le Tribunal Administratif a été déposé par l'association ECOREFE qui a fait annuler la délibération du Conseil. A la place a été fait un bail amphithéotique de 99 ans et la proposition d'une extension anormale du casino avec hôtel, places de parking...etc, d'où un nouveau recours devant le TA par l'association.

Dans chacune des communes du littoral de la Région il y a un casino, chacun est géré par un groupe différent en alternance. Les jeux étant un service public, une commune pourrait les remettre en régie. Cela représente par exemple 60% des recettes budgétaires de la commune (pour Yport) par le reversement de la taxe professionnelle. Les " commissions consultatives de services publics délégués " sont à développer.

⇒ A ce propos, Martine ROUZAUD rédige un texte avec les bretons d'Auray, à proposer au CNIR.

⇒ Faire également des propositions concrètes sur la révision de la loi littoral, à mettre dans le programme des Verts et à négocier avec le PS.

Erosion du littoral et transit des galets :

Exposé très intéressant de Gilles EUZENAT faisant le bilan d'une analyse sur 50 ans des effets des grandes jetées portuaires et des épis artificiels.

Nous examinons le cas de Criel sur Mer, confrontée à l'érosion de son trait de côte, avec les galets qui n'arrivent plus jusqu'à elle pour lui servir de protection, d'où le creusement de l'estuaire et l'entrée de la mer à l'intérieur des terres.

Les enjeux de la pêche artisanale en Haute-Normandie

(Résumé du document de la Direction Régionale des Affaires Maritimes – 2002)

150 navires armés à Le Havre, Fécamp, Dieppe, et Le Tréport (qui abrite en plus 50 navires immatriculés à Boulogne). 650 emplois embarqués et 2200 liés directement ou non. Production estimée à 20 000 tonnes.

Marché porteur de produits considérés comme naturels et diététiques déplacés vers les moyennes et grandes surfaces avec une consommation passant de 12/15 kg / An / Personne en 1970 à 29 kg aujourd'hui.

Ressource limitée mais préservée :

Pêche localisée en Manche EST, peu concurrencée par d'autres ressortissants, concernant des espèces résidentes (coquilles st Jacques, seiche, pli, sole) mais surtout des espèces migratrices avec des stocks préoccupants concernant le merlan, la sole et le cabillaud.

En fait 85% de la pêche se fait sur 10 espèces dont 5 sont contingentées (qui =1/3 de la production)

Ce secteur d'activité présente une faiblesse structurelle dans le financement de son outil de travail : contradiction entre le montant des investissements de type industrie lourde et le financement proche de la PME artisanale provoquant un endettement sur le très long terme à l'occasion de construction neuve Alors que la flotte est ancienne : 83% des navires ont plus de 15 ans (contre 73 % au plan national) et les marins plutôt jeunes 63% ont moins de 40 ans (53% pour la moyenne nationale), que la ressource

peut supporter l'effort de pêche et le marché est demandeur, les mesures de soutien économique sous la forme d'aides à la construction, à la modernisation ou à l'achat d'occasion sont justifiées. L'aide à la modernisation ou à l'achat d'occasion peut être faite jusqu' au 31 décembre 2006 (sauf re-motorisation ou augmentation de la jauge du navire).

L'aide à la construction ne peut plus se faire depuis le 31 décembre 2004.

Il y a pénurie de main-d'œuvre qualifiée (mécaniciens) et appel aux marins étrangers communautaires ou non pour compléter les équipages, sinon la navigation se fait par dérogation avec les effectifs les plus petits possibles et donc augmentation de fatigue et de risques.

La formation à la sécurité et la mise à jour des connaissances sont obligatoires.

Le système de validation des acquis d'expérience devrait permettre de recruter des mécaniciens " terrestres ". La formation en alternance pourrait être mise en place pour réaliser l'adéquation des candidats aux postes (mise en œuvre de formations de niveau CAP par alternance pour les matelots et les mécaniciens).

Le comparatif des budgets (prévisionnels 2003) des comités régionaux de pêches maritimes entre le Nord Pas De Calais, la Haute et la Basse Normandie fait état des éléments suivants :

	HN	NPC	BN
Nombre de Marins	660	1124	2516
Nombre de Navires	153	239	623
Tonnage débarqué	19100	55000	47000

6) Politique européenne de la mer :

Michèle PENDELIEVRE, responsable du groupe " pêche " au sein de notre commission, est intégrée depuis deux ans et demi dans un programme européen qui a pour titre " Femmes dans la pêche et les cultures marines ".

Ce programme monté par Katia FRANGOUES, l'Université de Bretagne Occidentale et le CEDEM a pour objectifs :

- ❖ De mieux connaître la place des femmes et leurs activités sur le littoral européen
- ❖ De mettre en réseau les associations et les femmes des milieux maritimes
- ❖ D'éditer un journal qui s'appelle AKTEA (nous sommes au numéro 5)
- ❖ D'éditer les actes des ateliers du programme européen
- ❖ De faire de la vulgarisation des textes et des parutions des scientifiques en direction des femmes
- ❖ De créer un site internet
- ❖ De transmettre aux instances européennes deux agendas :
 - 1) L'agenda concernant les revendications des femmes des milieux maritimes
 - 2) L'agenda des chercheurs pour lister les pistes de recherche

D'autre part une conférence internationale s'est déroulée en Galice en Novembre 2004. Elle avait pour titre : " Women in fisheries and aquaculture lesson from the past, current actions and ambition for the future ". Les actes sont en cours d'écriture.

Actuellement Janick Moriceau (conseillère régionale verte) se déplace au niveau européen pour travailler à la **réaction du livre vert européen** sur la partie politique de la mer. Ce livre Vert est élaboré avec différentes commissions et réunit les commissaires concernés (transport, économie...). Il s'agit de mettre en cohérence tous les secteurs de la mer.

La région Bretagne et le nord Portugal sont les deux régions qui chapeautent et animent la Conférence des Régions Périphériques Maritimes (CRPM). Cela regroupe 150 régions. La CRPM s'est auto saisie pour faire des propositions. La mise en place d'un conseil scientifique et des groupes thématiques est en route. Ce qui demande beaucoup d'énergie et de travail, ainsi que des rencontres avec les cabinets concernés.

La DG Pêche est chargée d'animer la demande. La DG environnement travaille aussi avec une stratégie mer. Janick a rencontré des difficultés pour introduire le social, la formation et le rôle des femmes.

Développement durable, pêche, conchyliculture, gestion intégrée des zones côtières :

concernant la Bretagne, Janick conseille de consulter le site du CESR qui a travaillé pour une gestion concertée du littoral.

Au sujet de l'Erika, il y a un projet de travail avec VIGIPOL pour fédérer les parties civiles régionales bretonnes, les autres régions concernées et les associations. La France a été condamnée par l'Europe à rembourser les exonérations de charges sociales accordées par l'état aux pêcheurs et conchyliculteurs lors de la marée noire de l'Erika.

Au sujet des **baies refuges**, elle a été informée du préjudice immobilier (pour Douarnenez). Si les endroits refuges sont facile à mettre sur le papier, les aides ne sont pas clairement définies, le manque de garanties après un accident n'est pas précisé.

La commission mer et littoral, après avoir reçu le document fourni par Edwige Fadeieff :

“ PROPOSITION DE COMMUNICATION DE LA COMMISSION AU CONSEIL ET AU PARLEMENT EUROPEEN ” qui a pour titre : “ **VERS UNE STRATEGIE POUR LA PROTECTION ET LA CONSERVATION DU MILIEU MARIN** ” **demande d'apporter les commentaires et propositions rapidement. Cette proposition doit être votée en juin.**

La commission mer note avec satisfaction la volonté de nos 2 députées européennes Marie-Hélène AUBERT et Marie-Anne ISLER BEGUIN à vouloir travailler avec nous.

7) Eoliennes en mer :

Discussion autour du projet de fiche thématique “ éoliennes en mer ” établie par Martine ROUZAUD et que nous avons amendé lors de cette réunion du 2 avril 2005 à Yport.

L'existence de cette fiche permet d'avoir une bonne base pour continuer à travailler au sein de la commission, ainsi qu'avec les autres commissions concernées, en particulier la commission énergie.

⇒ Cette fiche thématique pourrait faire l'objet d'un atelier en commun aux journées d'été (annexée à ce compte-rendu).

Il est donc demandé à tous de nous faire parvenir remarques et projets d'amendements que vous jugerez utiles.

Prochaine réunion de la commission mer - gestion du littoral

A l'université d'été de Grenoble (du 24 et le 28 août)
